

Fonds Jugie. Circulaires de l'IA.

Numéro d'inventaire : 1993.00502 (45-78)

Auteur(s) : Raymonde Jugie

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1990

Description : Feuilles simples agrafées en liasses.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Médecine scolaire, y compris suivi psychologique

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Le Blanc

Nom du département : Indre

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux : Indre, Le Blanc

été

Education : un diplôme pour tous

LE conseil des ministres devrait adopter aujourd'hui une nouvelle loi sur l'éducation, loi d'orientation proposée par Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, qui se donne pour objectifs de rendre l'école plus efficace, plus moderne, adaptée à la diversité des élèves, et leur attribuer des responsabilités accrues. Ce texte devrait être présenté au Parlement à la session de printemps. Un premier bilan sera tiré en 1992.

Discutée au cours du premier trimestre lors de trois tables rondes réunissant l'ensemble des partenaires de l'éducation — soit une cinquantaine d'organisations —, le projet de loi Jospin est cependant, au regret de plusieurs partenaires concernés, resté un peu dans l'ombre du second volet de discussions conduites parallèlement par le ministre sur la revalorisation du métier d'enseignant.

Enseignants et parents ont cependant tous planché sur le projet lors de leurs récents congrès, les uns regrettant sa « timidité » et souhaitant « aller plus loin dans ses propositions », d'autres craignant au contraire « les risques de dérapage », tous cependant unis

Lionel Jospin présente aujourd'hui son projet de loi d'orientation. L'objectif : une école plus efficace qui ne se veut pas une révolution.

pour regretter que la loi ne soit pas de programmation.

DES CYCLES DE FORMATION

En 31 articles et complété par un rapport annexe, le projet définit l'organisation de la scolarité, les droits et obligations des élèves et parents, le travail des enseignants et le fonctionnement des établissements, donnant comme objectif au système de garantir un diplôme à tous les élèves et d'en mener quatre sur cinq au niveau du baccalauréat, d'ici dix ans.

Le projet généralise la scolarisation à trois ans (97% actuellement) et développe celle des deux ans dans les milieux défavorisés (35,70%). Il organise la scolarité en cycles de deux ou trois ans, le plus nouveau étant le cycle d'apprentissage de la dernière section de maternelle au C.E. 1. A l'intérieur d'un cycle, le redoublement ne pourra être imposé, ce qui devrait mettre fin no-

tamment aux redoublements du C.P., aux conséquences néfastes sur l'avenir de la scolarité.

UN CONSEIL DES PROGRAMMES

Il crée un conseil national des programmes qui aura une vue d'ensemble sur les contenus, composé de personnalités qualifiées par le ministre, préconise des stages en entreprises ou administrations, les rendant même obligatoires dans l'enseignement professionnel et technique. Le conseil donnera des avis et adressera des propositions au ministre.

Le projet n'est pas allé aussi loin que le désiraient notamment les parents d'élèves et le Conseil économique et social dans la reconnaissance du droit de l'élève et de la famille à décider de son orientation, les enseignants restant maîtres du processus final puisqu'ils déterminent le « niveau requis ».

LA FIN DES TRIMESTRES

C'est la fin des « trimestres » traditionnels, l'année étant divisée en cinq périodes de travail de durée comparable séparées par quatre périodes de repos. Mais on ne touche pas à l'organisation de la journée et de la semaine, au grand dam des parents de la P.E.E.P. ou de la F.E.N.

UN CONSEIL DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Droit à l'information et à l'expression, participation à l'organisation de la vie scolaire : les élèves ont désormais leur mot à dire, outre que le projet de loi insiste sur la notion de « projet scolaire » à formuler avec l'aide des enseignants. Mais, surtout, dans les lycées, il est créé un conseil des délégués des élèves.

Travail en équipe, aide au travail personnel des élèves, conseils d'orientation font partie des tâches des enseignants, sans caractère d'obligation.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Déjà parfois élaboré, le projet d'établissement sera obligatoire dès la rentrée prochaine de l'école au lycée, et permettra de mettre en œuvre les objectifs fixés au plan national. Il associe tous les partenaires.

Enfin, en ce qui concerne l'orientation des élèves, M. Jospin a estimé qu'il n'était pas possible d'en confier la responsabilité à la seule famille ou à l'élève. L'école aura donc son mot à dire en déterminant le niveau requis pour l'orientation choisie. Si la décision n'est pas conforme à la demande de l'élève ou de la famille, elle devra être motivée précisément.

● Formation professionnelle :

André Laignel, secrétaire d'Etat, a regretté que la formation continue « creuse l'écart des formations initiales car elle va prioritairement à la main-d'œuvre la plus diplômée ». Intervenant au cours des assises régionales de la formation professionnelle Ile-de-France, M. Laignel a affirmé que « les 390 entreprises de plus de 2.000 salariés réalisent à elles seules plus de la moitié des dépenses de formation professionnelle alors qu'elles n'emploient que 30% des salariés ».

Finies les réformes champs de bataille !

« L'impact d'une loi ne se mesure pas au traumatisme qu'elle cause à sa lecture. » Au ministère de l'Éducation nationale, la prudence prévaut. Finies les réformes champs de bataille !

La nouvelle loi d'orientation sur l'éducation, qui est examinée ce matin en conseil des ministres, est soucieuse d'éviter toute crispation idéologique dans le pays. Elle entend plutôt appuyer de l'autorité de l'Etat toute évolution, voire révolution, bénéfique et capable de concilier les aspirations de l'opinion publique et celles du corps enseignant.

Avant de changer l'éducation, encore faut-il créer les conditions d'un changement. C'est un peu là d'abord l'objet de la nouvelle loi d'évolution de notre système éducatif. A cet effet,

celle-ci est nécessairement loi d'équilibre. Douce dans la lettre, Réformatrice dans l'esprit.

Mais enfin, à quoi servirait une réforme si elle ne changeait rien. Surtout dans un domaine, l'école, qui a besoin de se mettre au goût de l'an 2000 !

Des changements, il y en a.

Le service public de l'éducation ne sera plus un moule dans lequel les élèves doivent se couler, mais sera conçu et organisé « en fonction des élèves et des étudiants » (art. 1).

La scolarisation des enfants de 2 ans est inscrite dans la loi (art. 2). Et engagement national est pris de donner à tout élève un niveau de formation reconnu, de même qu'à l'horizon de l'an 2000 tout jeune Français de-

vra avoir soit un C.A.P., soit un B.E.P., et pour 80 % d'entre eux, le bac (art. 3). Or, actuellement 120.000 jeunes sont éjectés chaque année du système sans formation.

L'élève ne vivra plus le nez sur le passage (ou non-passage) dans l'année supérieure. Le cursus sera organisé par cycle de formation, et le redoublement ne pourra plus être imposé à l'intérieur du cycle (art. 4).

Un organisme extérieur à l'Éducation nationale s'occupera des programmes, jusqu'ici aux mains de l'inspection générale (art. 5). La scolarité s'ouvrira de plus en plus aux stages en entreprises. Ils seront obligatoires dans l'enseignement professionnel et technologique (art. 6).

L'orientation scolaire des enfants n'échappe pas pour une part aux enseignants mais elle est officiellement « de la responsabilité de la famille » (art. 7).

Et puis, c'est la fin du vieux trimestre scolaire ! L'année comptera trente-six semaines réparties en cinq périodes séparées par quatre temps de vacances (art. 8).

On pourrait encore parler de la création des conseils des délégués d'élèves ou de la généralisation de « l'équipe pédagogique ». Autant d'exemples qui illustrent la volonté réformatrice de la nouvelle orientation. Mais toujours sans affirmations trop abruptes.

C'est pourquoi il reste à vérifier la réalité des applications.

Jean-Claude ARBONA.



CENTRE DE CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES — CHATEAUROUX

**Centre
d'Action
Médico Sociale
Précoce**

Châteauroux, le

16, Rue du Colombier
36000 CHATEAUROUX
TÉLÉPHONE (54) 22 61-08

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre travail de Prévention au titre de la "Guidance Parentale" nous organisons des soirées-débats en direction des parents de jeunes enfants.

Afin de diffuser largement cette information, nous vous transmettons l'imprimé ci-joint, en souhaitant que vous puissiez le porter à la connaissance des parents.

Avec nos remerciements.

Dr J.C. PLADYS
Directeur Médical

M. LAJONCHERE
Chef de Service

1004

Lajonchère



Le C.P.I.E. d'Azay Le Ferron



Qu'est-ce qu'un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement ?

- Un lieu d'Accueil, de rencontre, d'animation, d'information et de formation.
- Une association (Association Brenne Pays d'Azay).
- Une équipe d'animation.
- Des possibilités d'hébergement, des salles de travail et de documentation.

Le C.P.I.E. d'Azay-Le-Ferron :

Situation Géographique

Le C.P.I.E. d'Azay-Le-Ferron est situé dans le département de l'Indre aux confins de la touraine et du Berry à la proximité de la forêt de Preuilly aux portes de la Brenne, zone humide d'un intérêt national.

Centres d'Intérêt

Le parc du Château d'Azay d'une superficie de 14 ha particulièrement riche et diversifié (nombreuses essences d'arbres et un petit étang) permet de faire une première approche intéressante de la nature.

La Forêt de Preuilly/Claire Un

millier d'hectares de forêts : feuillus et résineux, de taillis et d'étangs permettent d'effectuer tous les relevés dans les milieux très diversifiés. Milieu idéal de découverte dans la nature pour tous les âges, le massif forestier est parcouru par de nombreux chemins à l'écart des axes routiers.

Les étangs de Brenne permettent l'étude d'un écosystème complet et l'organisation de nombreux stages spécialisés : Ornithologie, Botanique, étude du milieu aquatique...

L'Agriculture : elle peut être présentée dans les fermes de la région. Elle est très diversifiée : élevage extensif, polyculture, élevage, productions spécialisées.

L'Architecture locale, les Arts et Traditions populaires. La découverte de la richesse architecturale de la région et des traditions locales est proposée grâce au concours d'Associations locales spécialisées.

Les Thèmes

Découverte : du milieu Aquatique (faune, flore), de la Pisciculture (et pêche d'étangs), de la Forêt (feuilles, fruits, mammifères, champignons...), de l'Agriculture (en Brenne et en Boischaut).

Des anciennes activités artisanales et industrielles, du folklore et de la gastronomie, de l'architecture et de l'urbanisme, de l'archéologie et histoire locale.

Les moyens de découverte

- Circuits pédestres
- Cyclo-tourisme et équitation
- Sports divers pour les contacts entre locaux et stagiaires.

Clientèle

- Enfants du primaire (classe nature), du secondaire, universitaires chercheurs, associations, comités d'entreprise, personnes du 3ème âge, milieu professionnel, lycées agricoles et tous les groupes organisés qui en font la demande.

Structures

Communs du Château d'Azay-Le-Ferron

- Une salle de cours et de travaux pratiques
- Un labo photo
- Aire de détente et de jeux
- Antennes de terrain
- Terrain de jeux et de sports de la commune
- Hébergement : 50 places
- Salle de restaurant.

